

**CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
PROJET PEDAGOGIQUE
ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

**CENTRE DE LOISIRS L'ILE AUX ENFANTS
Place des sports
01300 BREGNIER CORDON**

**COMMUNE DE BREGNIER CORDON
934 RUE DE LA MAIRIE
01300 BREGNIER CORDON**

PRESENTATION

Le Centre de Loisirs l'Île aux enfants est géré par la commune de Brégnier-Cordon. Une participation financière annuelle est demandée aux communes de la communauté « Terre d'eau », ainsi qu'aux communes hors communauté dont les enfants viennent fréquenter le centre, pour le fonctionnement annuel et les mini séjours. C'est dans les locaux de l'ancienne salle des fêtes que sont accueillis les enfants de 3 à 12 ans. Le centre est ouvert à tous les enfants de la communauté de commune ou d'ailleurs, les plus jeunes doivent être scolarisés.

Le centre de loisirs est ouvert :

- les lundis, mardis jeudis et vendredis pour l'accueil périscolaire de 7h30 à 8h50, des activités peuvent s'y dérouler de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 18h30.
- Les mercredis et les vacances de 7h30 à 18h00.
Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée avec ou sans repas :
de 7h30 à 12h00 ou 13h30,
de 12h00 ou de 13h30 à 18h00.

Il y a des exceptions aux accueils en demi-journée : les sorties qui se déroulent toutes la journée, en fonction des effectifs d'enfants et d'animateurs.

Le centre est fermé pour les vacances de Noël et au mois d'août.

L'agrément Jeunesse et Sport prévoit un effectif maximum de 30 enfants.

LES LOCAUX

Le centre de loisirs partage l'occupation de l'ancienne salle des fêtes avec les associations de la communauté de communes mais jamais en même temps.

Cette situation est provisoire puisqu'un nouveau bâtiment va se construire spécialement conçu pour l'Île aux enfants.

Le bâtiment comprend 3 salles:

- La grande salle : divisée en deux parties, une partie réservée à l'espace centre loisirs et l'autre aux associations du village qui l'occupent en l'absence des enfants.

Elle est centrale, il y a un accès direct aux toilettes adultes et enfants, à une petite cuisine où sont stockés les petits déjeuners et goûters pour les mercredis et les périscolaires.

Les accueils périscolaires, les mercredis et les vacances, se déroulent dans cette salle dans un environnement aménagé et adapté aux grands comme aux petits.

A côté il y a un grand couloir (l'ancien bar) où des grands placards sont disponibles pour le rangement du matériel pédagogique.

Cette grande salle est équipée d'une scène de théâtre avec un minimum de matériel de spectacle (rideaux, éclairages, sono....), pouvant servir à des animations pendant les temps de loisirs.

- La salle de réunion : plus petite elle est aussi utile pour les associations, elle est aménagée de tables et de chaises. Pendant les vacances le centre de loisirs s'en sert de salle de bricolage ou d'art plastique.
- La petite salle : située au bout du bâtiment sert de salle de repos pour les plus petits pendant les mercredis et les vacances.
C'est aussi le bureau de la directrice et de la régisseuse, des permanences mensuelles y sont tenues pour les parents qui désirent inscrire ou payer les activités du centre.
C'est aussi le lieu de l'infirmerie.

ENVIRONNEMENT

L'ancienne salle des fêtes se situe à côté de l'école, ce qui permet un accès facile et rapide pour les accueils périscolaires et le temps de la cantine.

Deux terrains de tennis, un terrain d'évolution sur lequel se trouve une piste de skate, ainsi que des espaces verts sont à disposition et permet d'avoir une grande ouverture vers l'extérieur.

Afin d'avoir des locaux mieux adaptés aux services liés à l'enfance, la mairie s'investit dans la construction de nouveaux bâtiments, la première partie est déjà fonctionnelle : un bâtiment pour le restaurant scolaire : « les petits gourmets », un pôle culturel et une médiathèque vont bientôt ouvrir leurs portes.

Dans le courant de l'année la deuxième partie des travaux commencera par la construction d'un centre multi-accueils puis du nouveau centre de loisirs.

Le village est riche en chemins pédestres, les accès en sont faciles et adaptés aux enfants.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA MUNICIPALITE

- Sensibiliser les enfants au développement durable aussi bien dans sa valeur écologique en lien avec le milieu naturel qu'auprès des villageois et de son développement.

- Permettre aux enfants de faire de leur temps libre un temps de formation à leur future vie d'adulte et de citoyen: c'est-à-dire viser à leur autonomie, leur donner les moyens d'être responsables et solidaires.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU CENTRE DE LOISIRS

OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

- **Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.**

- négocier des règles de vie et les rappeler en début de journée.

* moyens:

- Mise en place de forum avec les enfants afin de discuter sur les règles de vie, établir ensemble une chartre, et effectuer des rappels de ces règles voir même un « non négociable » tout au long de l'année.

- accompagner les enfants dans la préparation d'activités en autonomie.

* moyens:

- Responsabiliser les enfants en les faisant participer à l'organisation des activités : mise en place, rangement. Avoir une attitude d'animation orientée vers le « laisser-faire », laisser les plus vieux en autonomie.
- Présenter les projets d'animations, rappeler le thème, le fil rouge, rappeler les journées passées et ce qu'ils y ont appris, proposer et suggérer aux enfants le moyen de poursuivre le thème proposé.
- Prendre en compte les demandes des enfants et les développer en projet d'animation en mettant en priorité la réalisation autonome, tout en gardant à l'esprit que la priorité n'est pas la finalité mais le déroulement de l'activité

- **Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne du centre.**

- organiser des moments de débat et de régulation.

*moyens:

- Les débats sont planifiés lors des vacances, (premier jour, journée exceptionnelle, fin de semaine, début ou/et fin de journée) et spontanés lors des mercredis afin d'évaluer la vie au centre et les animations proposées.

- instaurer des relations de confiance.

*moyens:

- Responsabiliser l'enfant en le faisant participer à la préparation des activités, en laissant un groupe en autonomie pour jouer ou accomplir des tâches de la vie quotidienne ou lors d'une activité.

- informer sur la nature et le déroulement des activités.

*moyens:

- Instaurer un temps en commun chaque matin après l'accueil afin de présenter la journée avec tous les enfants et répondre à leurs questions.

- Rappeler les journées précédentes, les temps forts, partager et informer les parents sur la journée en rappelant les objectifs d'animation, le thème en cours lors des temps d'accueil.

- **Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel.**

- proposer des activités liées au milieu naturel, social et culturel:

- * moyens:

- Choisir des thèmes qui favorisent l'ouverture sur la région, son histoire, faire intervenir des personnes ayant une connaissance de l'environnement, de l'histoire du village, développer des sorties en milieu urbain et visiter les musées, profiter des animations de spectacle vivant, ainsi que des actions pédagogiques et récréatives proposées par les villages alentour.

- proposer des activités d'éducation à l'environnement.

- * moyens:

- Mettre en place des journées à la maison des Iles avec l'animatrice nature spécialisée dans l'environnement exceptionnel du Rhône.
Mettre en place des visites à la bibliothèque avec des recherches ciblées en lien avec les animations proposées.
Développer des projets d'animation et des activités à thème en lien avec le passé, l'histoire et la géographie de la région.

- proposer des mini séjours pendant les vacances d'été.

- * moyens:

- Favoriser la vie de groupe en mini séjour de trois jours et deux nuits en camping, dans des gîtes avec des thèmes spécifiques au lieu, sportifs ou culturels dans notre région.

- **Faciliter l'implication des familles.**

- * moyens:

- Associer certains parents aux activités pratiquées.
Les valoriser en mettant en place des animations en lien avec leurs compétences, leurs origines culturelles ou en sollicitant leur participation volontaire pour un repas autonome à thème, l'accompagnement en ballade ou en sortie.....
- Utiliser Internet comme outil de communication et d'échange.
Moyen: mettre en place un blog sur invitation et échanger les photos et les informations relatives au centre ainsi que l'utilisation du site de la commune.

- **Respecter les rythmes de vie des enfants en vacances**

- reconnaître leurs besoins de repos, de farniente et de temps non organisés.

* moyens:

- Prendre en considération la journée type décrite dans le projet pédagogique ainsi que son déroulement.
- Adopter une attitude d'animation (observation, écoute, vue collective et individuelle) à tous moments de la journée, avec du bon sens et en accord avec l'équipe, qui permet de pouvoir modifier ou adapter les différents temps de la journée en fonction des besoins du groupe en priorité, sans négliger les besoins individuels.
- mettre en place un temps calme systématique après le repas pour que ce moment de repos fasse partie des repères importants de la journée.
- aménager un coin calme avec des matelas et des couvertures pour que les plus jeunes puissent y trouver le sommeil.
- aménager des animations ludiques aux tables pour les plus de six ans encadrées ou autonomes autour des jeux de société ou de petits travaux manuels.
- accompagner un groupe à la bibliothèque, tout près du centre, pour des recherches précises en lien avec un thème d'animation ou librement lors du temps calme après le repas.

- **Comprendre et respecter des règles d'hygiène et de santé:**

- proposer des activités liées au goût et des activités physiques diversifiées.

* moyen:

- Mettre en place des rendez-vous autour de la cuisine: repas autonome à thème par mois lors des mercredis et des vacances ainsi que des activités sportives et physiques régulières incluses dans le programme.

- respecter des notions d'équilibre alimentaire lors des repas (y compris lors des activités en autonomie).

* moyen:

- Proposer la création d'un menu sur un mode démocratique et le réaliser ensemble.
- Se servir du thème du projet d'animation pour faire découvrir des mets ou des plats originaux.

- rappeler tout au long de la journée les règles simples de l'hygiène de chacun face à la collectivité.

* moyen:

- Lors des passages aux sanitaires, rappeler l'importance de se laver les mains correctement après être passé aux toilettes et non avant, rester vigilant sur le comportement des enfants lorsqu'ils sont enrhumés afin d'éviter toute contamination.
Avoir constamment des mouchoirs en papier et solliciter les plus petits à se moucher tout seul.

- isoler un enfant qui aurait des signes de fièvre et avertir immédiatement les parents.

- **Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité**

- découvrir des nouvelles pratiques culturelles ou sportives.
- découvrir différent mode de vie.

*moyen:

- Sensibiliser les enfants à l'esprit sportif en organisant des animations de découverte, grâce à la venue d'un intervenant, en développant l'esprit d'équipe par le jeu collectif, en développant leur motricité par des jeux de balles, de raquettes etc.....
- Développer des thèmes sur un pays, une région en mettant en valeur les plats et les coutumes.
- Se servir du passé pour comprendre nos origines et notre évolution à l'échelle de notre région mais aussi de notre pays, de notre continent et du monde.
- Profiter des musées de notre région et solliciter le musée Escale Haut Rhône de Brégnier-Cordon pour des ateliers spécifiques.

JOURNEE TYPE

*7h30 - 9h15 : accueil des enfants, activités libres, groupe d'âge mélangé.
Petit déjeuners jusqu'à 8h45.*

9h15 - 9h45 : réunion quotidienne, appel, présentation de la journée.

9h45 - 11h30 : activités en lien avec le projet d'animation:
moment récréatif à l'extérieur.

11h30 - 12h00: temps libre, préparation du repas.
*12h00: fin de la demi-journée matin sans repas,
début de la demi-journée après-midi avec repas.
accueil des parents.*

12h00 - 13h00: repas.
*13h00 : fin de la demi-journée matin avec repas,
début de la demi-journée après-midi sans repas*

13h00 - 14h30: temps calme: activités autonomes pour
repos ou sieste pour ceux qui le désirent.

14h30 - 16h00: animation: mise en place des activités,
moment récréatif à l'extérieur.

16h00 - 16h30: goûter.

*16h30 - 18h00: accueil des parents,
activités libres, groupe d'âge mélangé*

Nous laissons un battement d'une demi-heure pour les parents qui viennent chercher leurs enfants en demi-journée (12h00/12h30 et 13h00/13h30).

Cette journée type peut se moduler en fonction des animations proposées mais il est quand même important de s'y tenir c'est un repaire journalier pour l'enfant.

LES RELATIONS ET COMMUNICATIONS

1° ANIMATEUR/ENFANT

L'animateur tout au long de la journée doit être à l'écoute des enfants, de leurs questions et de développer dans une attitude pédagogique les intentions du projet d'animation.

A chaque instant il est garant de la sécurité morale, affective et physique de l'enfant dans le groupe et doit faire preuve d'autorité afin de faire respecter les règles du centre et de la collectivité.

Si un enfant se sent mal il doit s'en alarmer et faire preuve d'une attention particulière à son égard, si un enfant se blesse, et en fonction de son évaluation de la gravité de la blessure, il doit immédiatement

- le soigner et déclarer les soins sur le cahier de l'infirmerie, lorsque la blessure semble légère.
- Si la blessure semble plus grave, il doit assister l'enfant dans un premier temps jusqu'à l'arrivée des services d'urgence qui auront été appelés.

Les familles doivent être averties des soins prodigués à leur enfant.

L'animateur dans son attitude doit se positionner face aux enfants de façon loyale et impartiale.

S'il y a un conflit avec un enfant, il doit en avertir le reste de l'équipe afin que ses actes restent en accord avec le fonctionnement du centre, si ce conflit perdure il peut donner le « relais » à un autre animateur.

Si l'animateur pose une sanction, une punition, la famille de l'enfant doit en être avertie.

2° ANIMATEUR/ANIMATEUR

L'animateur fait partie d'une équipe et son fonctionnement doit rester cohérent.

Chacun doit communiquer et partager ses opinions, ses idées, ses actions, ses observations sans avoir le sentiment d'être jugé.

Chaque animateur doit avoir la liberté d'entreprendre des actions auprès des enfants même si celles-ci sont novatrices, dès l'instant qu'elles sont en phases avec le projet pédagogique.

Lorsqu'un animateur est face au groupe d'enfants il ne doit pas être interrompu sans raison précise.

S'il y a discordance, les animateurs doivent s'expliquer à l'écart des enfants.

Si le conflit persiste, ils doivent en parler à la directrice.

Dans le travail de préparation des animations, l'animateur se doit de faire force de propositions en ayant réfléchi aux moyens humains et matériels de ses activités, il doit faire preuve d'initiative dans ses démarches afin de préparer au mieux toutes ses interventions.

3° ANIMATEUR/PARENTS

L'accueil des parents est tout aussi important que celle des enfants, cet accueil se doit convivial.

L'animateur informe les parents sur le déroulement de la journée, son contenu, les actions proposées, réalisées, les prochains temps fort au centre.

Si la journée d'un enfant ne s'est pas bien passée: comportement agressif, insolence, retrait sur lui-même ou si l'enfant s'est blessé, l'animateur doit en avertir la famille.

Si les parents manifestent un mécontentement en rapport avec la vie de leur enfant au centre, il doit en avertir la directrice et proposer une rencontre avec celle-ci afin de résoudre le problème.

L'animateur est porteur des valeurs pédagogiques du centre.

4° ANIMATEUR/DIRECTRICE

La structure est petite, la directrice est aussi animatrice, elle a les mêmes obligations que les autres animateurs, elle est garante du bon déroulement du projet pédagogique et du suivi financier.

Elle supervise les besoins humains et matériel du centre.

Elle a aussi un rôle formateur auprès des animateurs.

5° DIRECTRICE/COMMUNE

La directrice répond aux objectifs et priorités de la commune.

Elle est garante du bon fonctionnement humain et matériel ainsi que de l'entretien des locaux.

Elle a la gestion du budget au quotidien et donc des dépenses liées au fonctionnement du centre de loisirs, de l'accueil périscolaire et de la cantine municipale, dans le respect du budget prévisionnel convenu avec la commune et sous le contrôle de l'adjoint délégué.

Elle est le lien entre la commune et les familles qui fréquentent la structure.

Elle supervise l'organisation du travail des agents et de ce fait est aussi leur lien avec les élus locaux et le Maire

PROJETS D'ANIMATION

La fréquentation du centre est différente les mercredis et les vacances.

Les présences des enfants du mercredi sont généralement régulières tandis que les enfants des vacances ne viennent uniquement que pour cette période et pas forcément tous les jours. Les sorties ont beaucoup de succès, les places sont limitées, des critères sont mis en place pour la sélection des inscrits.

Les besoins et les demandes des enfants sont donc sensiblement différents selon les périodes.

Deux projets d'animation se dégagent en lien avec le projet éducatif.

1° LES TEMPS DU MERCREDI

Certains enfants qui fréquentent le centre le mercredi toute l'année, toute la journée ne peuvent avoir des activités extérieures dans les associations ou les clubs sportifs.

Le temps du mercredi doit leur apporter un enrichissement personnel qu'il soit culturel ou sportif pendant certains enfants ont des activités le reste de la semaine.

Les activités proposées doivent aussi s'adapter aux quelques enfants qui viennent en demi-journée.

La mise en place d'un projet d'animation sur le thème de l'histoire de leur région, de la préhistoire à nos jours peut répondre aux objectifs éducatifs définis par la municipalité et proposer aux enfants une multitude d'activités culturelles et artistiques s'articulant dans une continuité annuelle.

L'environnement est riche en lieux insolites naturels et pleins de traces historiques du passage de l'homme depuis la préhistoire.

Avec l'aide et le savoir des animatrices de la maison des îles, des artisans, et du savoir des anciens, le projet peut se développer tout au long de l'année car l'exploitation de chaque période historique se divise en de nombreuses animations.

Le suivi d'une période historique peut s'exploiter sur un trimestre voir plus.

Les animations dans leur continuité pédagogique permettent de découvrir les musées, les sites, les lieux historiques et d'exploiter toute sorte de méthode d'art plastique, sans oublier les supports ludiques ou sportifs (définis en grands jeux) pour chaque sortie.

Ce projet demande:

- un temps de préparation et de recherche planifié
- un travail en collaboration avec la maison des îles
- un moyen de transport pas seulement le matin mais au mieux à la journée par mois ou par trimestre.

2° LA PERIODE DES VACANCES

Il n'existe pas pendant les vacances de demi-journée, ce qui permet de bien répartir la journée entre les temps forts et les temps de détente.

Les associations sportives ou les clubs sont souvent plus disponibles pour recevoir un groupe d'enfants pour un stage sportif ou artistique.

C'est le moment de faire découvrir aux enfants différentes pratiques sportives et culturelles sous forme de stage tout au long des vacances.

Le rythme de la journée au centre peut s'articuler en période de « stage » le matin et en activités diverses l'après-midi en lien avec un thème défini par l'équipe pédagogique et sur lequel s'articule toutes les vacances.

La demande en activités sportives est forte surtout pour les 8-10 ans.

Il faut être vigilant et ne pas oublier les enfants qui ne peuvent ou ne veulent pas participer à ces stages, et proposer en parallèle différentes activités toujours en lien avec le thème choisis à exploiter.

Le nombre d'enfant est plus élevé pendant les vacances et trois animateurs en permanence toute la journée est nécessaire ce qui permet un meilleur encadrement et une meilleure gestion des animations et des temps libres.

Ce projet demande:

- un temps de recherche en amont et de réservations.
- un coût supplémentaire (rémunération de l'intervenant).
- une facilité de transport, les matins pour les « stages » proposés.
- trois animateurs en permanence sur le centre sauf effectif en dessous de 15 enfants
- un critère de tranche d'âge en fonction des « stages » proposés.
- À noter qu'il y plus facilement des stages pour les plus de six ans que pour les enfants de 8-12 ans et ce système peut aussi augmenter leur fréquentation afin de proposer des animations de qualité pour les reste du groupe qui ne participe pas aux « stages »